



ETAT DES LIEUX - Date non communiquée

Par **Jean LARIVIERE**, le **30/05/2018** à **10:47**

Bonjour,

Je vais quitter l'appartement que je loue prochainement, j'ai bien envoyé mon préavis de départ (de 1 mois car zone tendue) qui emmène la location jusqu'au 14/06.

Par contre je n'arrive pas obtenir de date pour l'état des lieux :

* D'un côté, l'agence (qui ne s'occupe pas de la gestion locative mais juste de la mise en relation entre le locataire et le propriétaire et de faire l'état des lieux) estime que des travaux doivent être réalisés (l'appartement est très vieux et n'a pas été refait depuis un long moment) et ne veulent faire l'état des lieux que si le propriétaire s'engage à faire des travaux.

* D'un autre côté, le propriétaire ne veut pas s'engager dans des travaux et ne veut pas me donner de disponibilité pour faire l'état des lieux de sortie (Il habite loin, ne souhaite pas se déplacer et me demande de voir ça avec l'agence)

Que dois-je faire ?

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **30/05/2018** à **11:29**

Bonjour,

2 possibilités :

- demander au propriétaire qu'il vous établisse par écrit qu'il ne souhaite pas faire d'état des lieux. Dans ce cas vous serez réputé avoir rendu le logement en parfait état.
- mandater un huissier pour faire l'état des lieux à frais partagés. Si vous choisissez cette option, ne traitez pas trop à contacter l'huissier.